

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUEBEC

---

---

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Une immense réunion royaliste a eu lieu à Nîmes, au commencement de février, pour protester évidemment contre le toast du cardinal Lavigerie. Ce devait être pour cela, puisqu'on n'a pas fait autre chose. Le porte-voix a été le Comte d'Haussonville, accusé avec M. Savary, mort l'année dernière à Montréal, d'avoir falsifié les paroles de M. Chesnelong, et fait dire au Comte de Chambord : " le drapeau tricolore est maintenu." Le programme énoncé se résume en deux mots : " Nous attendrons, et en attendant, tenons bon." Nous attendrons, c'est facile à dire quand on ne manque de rien, et que la confiscation de toutes les libertés religieuses nous affecte légèrement. C'est le programme de tous les impuissants, et ce n'est pas avec un mot d'ordre comme celui-là que l'on entraîne les masses. Qu'ils attendent, c'est absolument leur droit, mais au moins qu'ils ne contrecarrent pas l'action de ceux qui regardent comme criminel d'attendre plus longtemps. En attendant, le gouvernement va son chemin, met en vigueur cette loi inique qu'on appelle le droit d'accroissement, impose au pays 40 millions de dépenses nouvelles—ce qui va porter le déficit en 1892, à 80 millions—et s'est conduit d'une manière indigne dans l'affaire de Bayonne. Un mot de cet incident que l'on appelle l'affaire de Bayonne. En 1889, 30 prêtres du diocèse de Bayonne furent, sans enquête et sans procès, privés de leur traitement, sous le prétexte de s'être mêlés d'élection. Puis, le gouvernement promit de s'adoucir à la condition que plusieurs curés fussent déplacés. L'évêque de Bayonne crut devoir accepter la proposition du gouvernement et déplaça 10 de ces curés. Tous obéirent, mais sept d'entre eux en appelèrent au tribunal de la S. C. du Concile. Comme l'affaire risquait de produire un conflit entre le gouvernement et le Vatican, et créer dans le diocèse de Bayonne une divi-